

> *Inclus*: l'agenda de la
Communauté de Communes !



INADMISSIBLE !



Vie pratique 06

Dépôts sauvages,
un fléau pour tous

Territoire d'entreprises 10

3D NewShape : l'impression 3D
sur mesure

Sortir 13

La semaine de
la petite enfance

SOM MAIRE

03 Brèves

05 Vie pratique

- > Tarification éco-responsable :
1^{ère} facturation pour les particuliers
- > Dépôts sauvages, un fléau pour tous
- > Aides à l'assainissement
- > Une plateforme pour signaler
les logements indécents

10 Territoire d'entreprises

- > 4^{ème} Foire-Expo Retz-en-Valois :
soleil et record de fréquentation !
- > 3D NewShape : l'impression 3D
sur mesure

12 Sortir & découvrir

- > Le Relais Petite Enfance, le lieu
des tout-petits
- > La semaine de la petite enfance
- > EMI : de la pratique individuelle
à la pratique collective
- > Enquête de fréquentation de la forêt
de Retz
- > Une dotation de la CCRV au bénéfice
des écoliers de Retz-en-Valois

16 Histoire et patrimoine

- > L'insertion au service du patrimoine
- > À Vic-sur-Aisne, immersion dans plus
de 1 200 ans d'histoire

18 L'agenda des communes

RESTONS CONNECTÉS



Communauté de Communes
Retz-en-Valois



@CCRetzenvalois



CC retz-en-Valois - 02600

Le journal Retz-en-Valois est une publication
de la Communauté de Communes

Directeur de la publication :
Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef :
Service communication

Conception et réalisation :
DonCameleon.fr

Impression :
Alliance partenaire graphique

Photographies :
© Droits réservés :
Communauté de Communes
sauf autres mentions et
reprises d'affiches ; en
couverture : © ONF

N° ISSN : 2553-9426 (imprimé)

N° ISSN : 2777-8509 (en ligne)



— ÉDITO —

**Alexandre
de Montesquiou**

Maire de Montgobert

**Président de la Communauté
de Communes Retz-en-Valois**

Grâce à vous, la Communauté de Communes Retz-en-Valois a battu un nouveau record ! **Près de 4 000 personnes se sont déplacées à la Foire-Expo Retz-en-Valois** le 14 juin dernier. Il s'agit du meilleur chiffre de fréquentation depuis sa 1^{ère} édition en 2018. Il n'y a donc plus de doute, la Foire-Expo est l'événement économique incontournable de notre territoire ! Je remercie l'ensemble des exposants présents, nos partenaires, la Cité internationale de la langue française et la ville de Villers-Cotterêts, mais aussi les agents de notre collectivité qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.

Ce n'est malheureusement pas avec le même enthousiasme que j'aborde le sujet critique **des dépôts sauvages de déchets**. Malheureusement, notre forêt de Retz, nos bordures de routes, nos communes et nos villages sont confrontés de plus en plus à ces incivilités. C'est évidemment **INADMISSIBLE !**

Sachez que la Communauté de Communes s'engage, avec ses partenaires et notamment l'ONF, dans la lutte contre les dépôts sauvages, même si elle n'en a pas la gestion directe. **Objectif tolérance zéro** : retrouver les contrevenants et faire appliquer des **sanctions financières et pénales**. Je vous invite à **lire attentivement notre article dédié en pages 6 et 7**. Il répondra aux questions récurrentes que tout le monde se pose, tout en vous alertant sur la dangerosité des bonbonnes de protoxydes d'Azote qui font partie des nouveaux dépôts sauvages constatés.

Comme vous pouvez le constater, la Communauté de Communes œuvre chaque jour pour qu'il fasse bon vivre sur Retz-en-Valois. La richesse d'un territoire repose sur ses habitants, ses entreprises, et sur son patrimoine bâti et paysager. C'est pour cette raison, qu'**à travers nos deux chantiers d'insertion intercommunaux, nous intervenons en faveur de la préservation de ce patrimoine et de sa valorisation** tout en soutenant nos agents afin de favoriser leur insertion dans le monde du travail. Les missions qui leur sont confiées, comme la récente rénovation des façades de **Maison Neuve** (p16), leur donnent une seconde chance de réussite professionnelle, et la fierté de leurs réalisations.

L'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) participe également à l'animation culturelle du territoire (p14) en proposant différents concerts et événements. C'est une chance de bénéficier d'une structure avec autant de disciplines enseignées et de professeurs de cette qualité. L'EMI offre un apprentissage accessible à tous les âges, notamment avec de l'éveil musical dès 3 ans. **La musique, source d'émotions, de créativité, de stimulation des capacités cognitives, à la portée de tous !**

Retz-en-Valois est aussi une **terre d'attractivité et d'innovation** avec l'installation de nouvelles entreprises. **Découvrez 3D NewShape** spécialisée dans l'impression 3D qui s'est installée récemment au sein de l'Hôtel d'entreprises intercommunal.

Bonne lecture !

NOUVELLE COLLECTE D'AMIANTE

La prochaine collecte d'amiante ouverte aux habitants de Retz-en-Valois aura lieu le :



> **mardi 4 novembre 2025**

Rappel : aucun dépôt ne sera possible sans inscription préalable. Les équipements de protection ne sont pas fournis.

Tarifs : Forfait de 93€ par apport, à régler auprès des services techniques en amont du dépôt. Surplus de 2€ par kg supplémentaire au-delà de 200kg par an par foyer.

Réservation et renseignements :
03 23 55 99 00

L'ARCHITECTURE AU CŒUR DU TERRITOIRE !



Les Journées européennes du patrimoine reviennent pour leur 42^e édition les 20 et 21 septembre 2025 ! Cette année, la thématique mise en lumière est « le patrimoine architectural » dans toute sa richesse et sa diversité.

Partez donc à la découverte des trésors architecturaux de Retz-en-Valois grâce aux nombreuses animations prévues : expositions, visites guidées ou libres des plus beaux monuments (églises, châteaux, jardins...) mais aussi spectacles musicaux, représentations théâtrales ou encore ateliers de découverte sont au programme. Les musées vous ouvriront également leurs portes.

Découvrez l'ensemble du programme sur le site de la Communauté de Communes Retz-en-Valois en scannant ce QR Code.



LES NOUVELLES ENTREPRISES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE RETZ-EN-VALOIS !

> ANCOLIE VAGABONDE

Boutique de fleurs,
fleuriste évènementiel

📍 27 place du Docteur Mouflier
02600 Villers-Cotterêts

☎ 03 23 53 47 68

✉ contact@ancolie-vagabonde.com

> CHEZ MAMIE

Restaurant asiatique,
spécialités laotiennes

📍 1 Grand Rue
02290 Ressons-Le-Long

> GWENDAL STUDIO

Vidéaste indépendant,
réalisation de vidéos pour
événements, clips d'entreprises

📍 Montigny-Lengrain

☎ 07 81 62 30 36

✉ contact@gwendalstudio.com

> KRYS

Opticien (lunettes,
montures, verres, lentilles
de contact, audition)

📍 Avenue de La Ferté-Milon
02600 Villers-Cotterêts

☎ 03 64 18 02 51

> LABEL CÔTE

Boucherie, charcuterie,
rôtisserie orientale

📍 21 rue du Marchois
02600 Villers-Cotterêts

☎ 06 23 46 25 24

> LILOU

Boutique de chaussures,
maroquineries, prêt-à-porter,
accessoires pour femme

📍 6 rue Saint-Anne
02600 Villers-Cotterêts

☎ 06 86 83 21 83

> L'ORDONNANCE

Bar à bières

📍 17 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

☎ 09 50 24 50 54

✉ contact@ordonnance-pub.fr

> MANGEONS FRAIS

Magasin de fruits et légumes

📍 4 avenue de La Ferté-Milon
02600 Villers-Cotterêts

> MARIE BLACHÈRE

Enseigne de boulangerie,
sandwicherie, tarterie

📍 4 avenue de La Ferté-Milon
02600 Villers-Cotterêts

☎ 03 60 69 00 47

> PC'ZEN

Boutique d'informatique,
vente de matériel, dépannage,
installation et maintenance
des réseaux

📍 63 avenue de La Ferté-Milon
02600 Villers-Cotterêts

☎ 07 83 56 59 49

✉ assistance@pc-zen.net

> SAS P.C.E

Plomberie, chauffage, électricité

📍 4 rue de Verdun
02600 Villers-Cotterêts

☎ 03 23 55 45 40

✉ pce.cheriot@orange.fr

> SELFBETON

Distributeur automatique
de béton prêt à l'emploi

📍 Rue de la Queue d'Oigny
(face à NOZ)
02600 Villers-Cotterêts

☎ 06 42 44 56 19

✉ contact@villers.selfbeton.fr

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLUi



Le Conseil communautaire a approuvé les modifications simplifiées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

(PLUi) et la modification de droit commun n°1, respectivement les 23 mai et 4 juillet 2025.

Le rapport de l'enquête publique relative à la modification n°1 et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de la CCRV :

www.cc-retz-en-valois.fr

rubrique **vie pratique > urbanisme > Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Le PLUi modifié est exécutoire sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis la mi-septembre.

Pour rappel, il détermine la politique d'aménagement du territoire de la CCRV et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol applicables sur l'ensemble des 54 communes.

Les pièces du PLUi modifié sont consultables :

- sur le site Internet de la CCRV
- en format papier au Pôle Aménagement du Territoire
- directement sur le Géoportail de l'urbanisme via le lien : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Chaque commune dispose d'un plan de zonage de son territoire que vous pouvez consulter en mairie.



© Alain Desboves

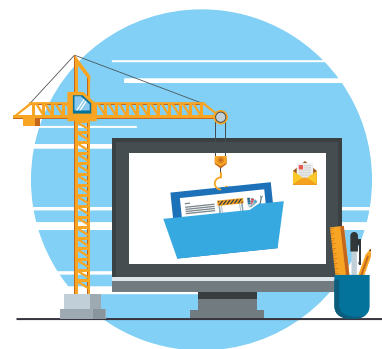
DEMANDES D'URBANISME : DÉPOSEZ-LES EN LIGNE !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez réaliser vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique depuis votre ordinateur.

Ce dispositif numérique déployé par la CCRV permet aux habitants des 54 communes de déposer gratuitement leurs demandes d'urbanisme par voie dématérialisée.



Pour ce faire, rendez-vous sur le site internet de la CCRV pour déposer votre dossier : cc-retz-en-valois.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCVFR02/



Renseignements auprès du Pôle Aménagement du territoire :
03 23 96 61 25 / pole.adt@retzenvalois.fr

LA MOBILITÉ AU SERVICE DU PATRIMOINE

Le réseau de transport Villéo-Retzéo met en place une offre de gratuité le samedi 20 septembre pour favoriser l'accès aux actions culturelles du territoire dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Une offre à ne pas manquer !

À la rentrée, je choisis ma mobilité !

Du 16 au 22 septembre, c'est aussi la semaine européenne de la mobilité. Pour l'occasion, l'équipe de Villéo-Retzéo vous propose des animations place D^r Mouffier à Villers-Cotterêts, le samedi 20 septembre.

Au programme : distribution de fournitures scolaires et petit-déjeuner gourmand !

Renseignements sur : www.villeo-retzeo.fr



TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE :

La tarification éco-responsable est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 sur le territoire Retz-en-Valois. Appelée Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) pour les particuliers, la 1^{ère} facturation à la levée sera effective sur la taxe foncière à l'automne 2025.

Rappel du contexte

En 2023, la collectivité a décidé de revoir le financement du service public des déchets à travers la mise en place d'une tarification éco-responsable. Elle a pour objectifs de réduire et mieux trier les déchets mais aussi d'obtenir un mode de calcul plus juste et plus équitable en étant appliquée à l'ensemble des producteurs de déchets. Cette tarification se divise en deux dispositifs : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) pour les particuliers et une redevance spéciale pour les professionnels, associations et administrations.

Principe de calcul pour les particuliers

La TEOMi prend en compte une part fixe et une part variable :

Part fixe

Elle finance l'ensemble du service des déchets : collecte, traitement et valorisation (ordures ménagères, tri sélectif et verre), déchèteries, actions de prévention...

Elle comprend :

- un montant calculé par le service des impôts, en fonction de la valeur locative du logement et d'un taux voté par la Communauté de Communes chaque année (9,30% en 2025),
- un forfait de 12 levées de bac gris par an (ordures ménagères).

Part variable

C'est la part qui responsabilise, qui incite au tri et la réduction de ses ordures ménagères.

Elle dépend :

- du nombre de présentation à la collecte des bacs gris, au-delà de 12 levées. Le montant de la levée supplémentaire est voté chaque année en Conseil Communautaire,
- de la taille du bac gris (**et non de son poids**).

Pour les locataires, la répartition de la part variable s'effectuera en fonction des règles fixées par le propriétaire ou le gestionnaire (bailleur, syndic...).

1^{ère} facturation en 2025 sur les levées 2024

En juin dernier, la Communauté de Communes vous a transmis votre décompte de levées de 2024. Ce décompte sera intégré directement sur votre taxe foncière à l'automne 2025. Si le compteur dépasse 12 levées : vous devrez vous acquitter d'un coût supplémentaire pour chaque levée en plus. Au bas de votre feuille d'imposition, le montant indiqué pour la part incitative comprendra l'ensemble de vos levées : la part variable et le forfait des 12 levées incluses.

A noter : En 2024, le Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) voté par le Conseil communautaire était de 13%. En 2025, les Conseillers communautaires ont voté la baisse de ce taux, compris dans la part fixe de la TEOMi, à 9.30%. **Cette baisse a pu s'appliquer** car les orientations financières de la Communauté de Communes, réalisées en 2023 lors de la mise en place de la TEOMi, ont été respectées, **grâce à l'amélioration de vos performances de tri sélectif**. En triant plus (bac jaune) et en diminuant ainsi vos déchets (bac gris), vous avez permis à la Communauté de Communes de baisser son taux conformément à l'objectif qu'elle s'était fixée avec la création de la TEOMi.

Présentation d'une feuille d'imposition avec la TEOMI

Taxes foncières 2022									
	Contrainte	Symbole de commune	Indice communal	Taux additionnel	Taux spécifique	Taux valeurs mobilières	Taux CGLAD	Taux des cotisations	
Taux 2021	53,42 %	%	1,24 %			12,25 %		%	
Taux 2022	53,42 %	%	1,24 %		0,443 %	13,00 %		%	
Adresse	RUE DOM								
Base	2789		2789		2789	2789			
Cotisation	1490		35		12	363			190
Cotisation totale									
Adresse									
Base									
Cotisation totale									
Cotisation 2021	1441		33		-	330			
Cotisation 2022	1490		35		12	363			190
Variation	+3,40 %	%	+6,06 %		+	+10,00 %		%	

Taxes non salaires									
	Commune	Symbole de commune	Indice communal	Taux additionnel	Taux spécifique	Charges d'assurance	Taux d'abat	Taux des cotisations	
Taux 2021		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022		%	%	%	%	%	%	%	
Bases taxes non agricoles									
Bases taxes agricoles									
Cotisation 2021		%	%	%	%	%	%	%	
Cotisation 2022		%	%	%	%	%	%	%	
Variation		%	%	%	%	%	%	%	

Propriétés non salaires									
	Commune	Symbole de commune	Indice communal	Taux additionnel	Taux spécifique	Charges d'assurance	Taux d'abat	Taux des cotisations	
Dégrevement pour agriculteurs (AI)									
Base du lot									
Base Ed									
Base collective									
Vous cotisez communale de taxe foncière pour 2022 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'aput du taux départemental Le taux communal pour plus d'informations, consultez le notice La base sur les ordres minéralogiques comprend une part indicative de 306									
Frais de gestion et de facilité directe locale Dégrevement Validation principale Dégrevement AI Etat Dégrevement AI Collectif									
Références administratives : Montant de votre impôt									

Taux voté par la CCRV

**Base locative fixée
par l'administration
fiscale**

Montant global de la TEOMI (part fixe + part variable)

Montant détaillé des levées (12 levées incluses + part variable) déjà pris en compte dans le montant global de la TEOMI

Simulez dès maintenant votre future facturation

Un simulateur de calcul personnalisé est en ligne sur le site Internet de la CCRV, consultez-le dans la rubrique :

Vie pratique > Déchets > Tarification éco-responsable



J'emménage, je déménage... je le signale !

En cas de déménagement ou d'emménagement dans un nouveau logement, il est essentiel de le signaler auprès du service Déchets, afin de mettre à jour vos données de facturation et d'usage du service.

DÉPÔTS SAUVAGES, UN FLÉAU POUR TOUS

Polluants, inesthétiques, sources de nuisance, mais aussi coûteux pour tous, les dépôts sauvages sont malheureusement fréquents, que ce soit dans les rues, au bord des routes, en sortie de ville ou même en pleine forêt. Soucieuse de préserver l'environnement, de maîtriser son budget et d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'engage avec ses partenaires dans la lutte contre les dépôts sauvages.



D'après le baromètre citoyen¹, 98% des français considèrent les dépôts sauvages comme inadmissibles et estiment que tous les acteurs doivent se mobiliser : citoyens, entreprises, pouvoirs publics, collectivités locales et associations environnementales. C'est dans cette dynamique que la CCRV souhaite s'inscrire, en accentuant sa collaboration avec les différents acteurs locaux.

¹ Réalisé par Market Invest pour Gestes Propres en 2019

La gestion des déchets par les collectivités

Parmi ses missions, Retz-en-Valois a la charge de « la collecte et du traitement des déchets ménagers », c'est-à-dire de l'ensemble des déchets produits par les ménages (déchets alimentaires, papiers et emballages, végétaux, bouteilles...) ramassés :

- > **en porte-à-porte** (bacs gris d'ordures ménagères, et bacs jaunes pour le tri)
- > **dans les points d'apport volontaire** (comme le verre à Villers-Cotterêts)
- > **en déchèterie** (déchets verts, encombrants, déchets dangereux, bois, etc.)

La Communauté de Communes ne peut pas intervenir directement lors d'un dépôt sauvage, elle n'en a pas le pouvoir, ni pénal, ni administratif. Pour autant, la collectivité est pleinement investie sur le sujet et s'associe, voire initie régulièrement des opérations de ramassage et des actions de prévention :

- > **en soutenant « Hauts-de-France Propres »** depuis 2017 par la mise à disposition de bennes, la prise en charge

financière du traitement des déchets collectés et le relais de l'information

- > **en collaborant avec les services techniques et la police municipale** (à Villers-Cotterêts principalement) lors des nettoyages des points de dépôt et la recherche des contrevenants
- > **en travaillant avec l'ONF**, dans le cadre du label Forêt d'Exception®, sur un projet de charte collaborative et un plan d'actions rassemblant pouvoirs publics, associations et partenaires pour une forêt préservée,
- > **en menant des actions de sensibilisation** auprès de la population, tout au long de l'année : dans les écoles, les habitats collectifs, lors de manifestations, etc.

Les sanctions

Les dépôts sauvages et les décharges illégales sont punis par la loi. Abandonner tout type de déchets sur la voie publique est puni, a minima, d'une amende forfaitaire de 135€. En fonction de la gravité des faits (nature, quantité, contexte), les sanctions peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende ou de la prison.

Cette **sanction pénale**, décidée par un juge et prononcée à l'issue d'une procédure judiciaire, peut être complétée. En effet, le maire de la commune peut aussi décider de délivrer une **amende administrative** jusqu'à un montant de 15 000 € et de mettre les contrevenants en demeure de faire évacuer les déchets².

Sur notre territoire, les maires des communes de Ressons-le-Long, Villers-Cotterêts et Montgobert ont récemment instauré ce type d'amendes.

² www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/habitation/que-faire-de-mes-dechets

Les idées reçues

1 Des dépôts sauvages à cause des déchèteries qui sont fermées

Pour rappel, sur Retz-en-Valois il existe deux déchèteries en accès gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire : à Ambleny et à Villers-Cotterêts. À elles deux, elles sont ouvertes toute l'année, du lundi au dimanche midi !

De plus, les jours de fermeture hebdomadaire sont différents, permettant ainsi une continuité d'accès aux usagers.

À noter : pour une douzaine de communes au sud du territoire, il est également possible d'accéder à la déchèterie de Neuilly-Saint-Front, grâce à un accord passé avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT).

2 Des dépôts sauvages à cause de la tarification éco-responsable



Comme on peut le voir sur cette photo, ces déchets ramassés en pleine nature sur Retz-en-Valois auraient dû normalement être apportés en déchèterie ou être recyclés dans les bacs de tri ! Rappelons que les déchèteries sont facilement accessibles et que les levées des bacs jaunes ne sont pas taxées : la tarification éco-responsable a justement été mise en place pour nous inciter à trier plus !

Concernant les ordures ménagères, elles ont toujours été taxées, ça n'est pas nouveau ! L'ancienne TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a évolué pour devenir TEOM incitative : en tant que particulier, c'est uniquement si vous dépassez les 12 levées annuelles qu'un montant complémentaire est facturé³.

Et pour info : une levée supplémentaire de bac d'ordures ménagères 140L s'élève actuellement à 3,80 € en moyenne...

³ Voir le détail en page 5



⚠ Des risques graves liés à des erreurs de tri

En août dernier sur le territoire, pendant une collecte de bacs jaunes, des agents ont dû faire face à un début d'incendie dans leur camion. Les pompiers sont intervenus sur leur chargement pour éviter la propagation du feu et prévenir tout risque. En cause : une batterie et un bidon de javel mal vidés jetés dans les bacs de tri ! La catastrophe a été évitée de justesse.

Alors pensons aux conséquences et adoptons les bons gestes : ce qui peut sembler anodin engendre parfois de gros dégâts, qu'ils soient humains ou financiers !

ZOOM SUR... les bonbonnes de protoxyde d'Azote

Elles jonchent parfois le sol aux abords des lycées, et les rues des villes et villages, et font maintenant partie des nouveaux dépôts sauvages constatés : les bonbonnes ou cartouches de protoxyde d'Azote. Détournées de leur fonction initiale (syphons à Chantilly par exemple) elles sont « consommées » dans le milieu festif où l'on parle alors de « proto » ou « gaz hilarant ».

Au-delà des risques avérés pour la santé (asphyxie, brûlures, troubles neurologiques...) **ces cartouches représentent également un danger important quand elles sont jetées dans nos poubelles ou en déchèterie :** mal vidées, en raison de leur pression, elles provoquent, en explosant, de plus en plus d'accidents dans les installations de traitement des déchets.

Alors que faut-il en faire ?

- > Actuellement, **les déchèteries n'ont pas l'autorisation de les accepter.**
- > Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2022, **les distributeurs, les sites de ventes, etc. ont l'obligation de les reprendre.** N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux lors de vos achats de cartouches de protoxyde d'azote.
- > **Et pour rappel, ces produits sont interdits à la vente pour les mineurs.**



AIDES À L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées domestiques, compétence de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, a pour objectif de maintenir la salubrité publique ainsi que de protéger la santé et l'environnement. La loi impose à chacun de raccorder son habitation au **réseau public de collecte des eaux usées** ou, si le raccordement n'est pas possible, de recourir à un **système individuel de traitement des eaux** conforme aux normes en vigueur.

Quel que soit votre type d'assainissement, vous êtes soumis à des contrôles pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation. Si celle-ci n'est pas conforme, selon les cas, la collectivité peut vous proposer un accompagnement. On vous explique.

Raccordement au réseau collectif

Le contrôle de votre branchement au réseau collectif est **obligatoire** :

- par le biais d'un rendez-vous à prendre avec les services techniques intercommunaux **lors de tout nouveau raccordement au réseau public d'eaux usées**
- par l'entreprise de votre choix **lors de toute vente** (réalisation d'un diagnostic qui sera demandé par votre notaire)

Votre installation peut être diagnostiquée non conforme pour différentes raisons :

- **à cause des eaux usées** : rejet d'au moins une sortie d'eaux usées en dehors du réseau de collecte des eaux usées (exemple : raccordement de machine à laver vers un puits)
- **à cause des eaux pluviales** : sur votre parcelle, rejet d'au moins une sortie d'eaux pluviales (une gouttière par exemple) vers le réseau public de collecte des eaux usées¹

Si c'est le cas et que vous souhaitez réaliser les travaux, alors vous êtes éligible aux **aides financières** suivantes de l'AESN² :

- **travaux sur le branchement d'une habitation existante au réseau public** : 4 200 €
- **déconnexion des eaux de pluie** : 1 000 € sur la base d'une étude de sol

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer ou à envoyer à la Communauté de Communes Retz-en-Valois, auprès du service assainissement collectif qui pourra vous aider dans cette démarche en cas de besoin.

Mise en conformité de votre installation individuelle

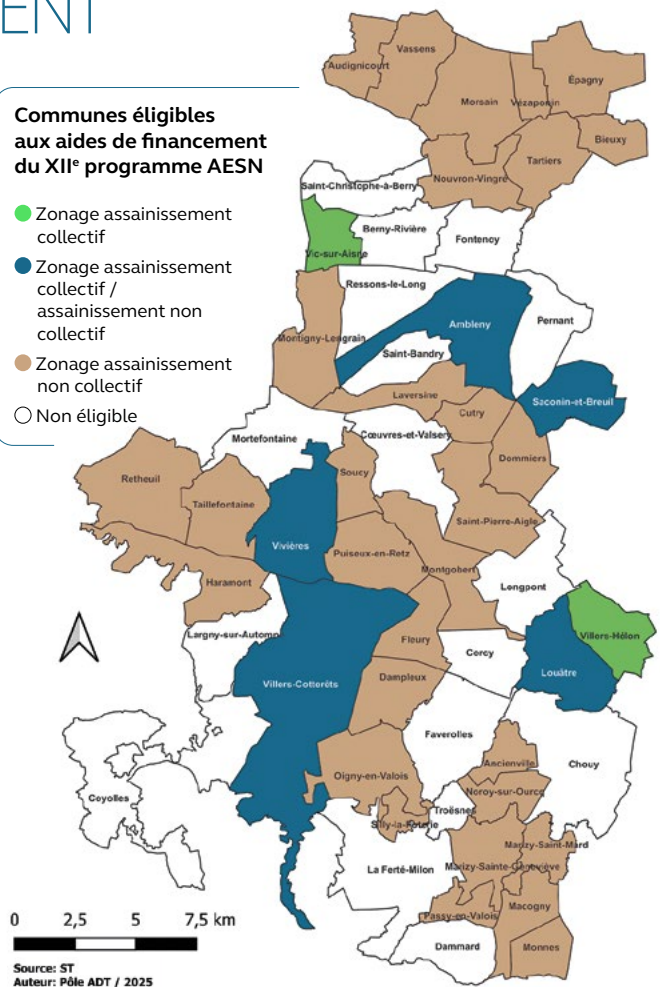
Depuis plusieurs années, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCRV mène des opérations de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, subventionnées par l'AESN dans le cadre de son XII^{ème} Programme.

¹ **À noter** : sauf lorsque le réseau de collecte est dit 'unitaire', c'est-à-dire récupérant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales.

² Agence de l'eau Seine Normandie

Communes éligibles aux aides de financement du XII^{ème} programme AESN

- Zonage assainissement collectif
- Zonage assainissement collectif / assainissement non collectif
- Zonage assainissement non collectif
- Non éligible



Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, il faut satisfaire 3 conditions :

- habiter dans l'une des communes éligibles par l'AESN (cf. carte)
- être situé en zonage d'assainissement non collectif (contactez le SPANC)
- être en possession d'un rapport technique du SPANC déclarant votre système d'assainissement non collectif non conforme

Si vous êtes éligible à cette subvention, vous avez dû recevoir, en juin, une plaquette d'information (téléchargeable sur le site Internet de la CCRV). Cette dernière vous indique la marche à suivre pour pouvoir bénéficier :

- d'une aide de 80 % du montant de l'étude de votre parcelle
- d'un montant forfaitaire de 7200€ pour les travaux de mise en conformité

RDV sur www.cc-retz-en-valois.fr : rubrique vie pratique ➤ Assainissement ➤ Assainissement non collectif

Renseignements

Services techniques : Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts

Assainissement collectif :

03 23 96 99 84 / assainissement@retzenvalois.fr

SPANC : 03 23 96 61 28 / v.malarange@retzenvalois.fr

UNE PLATEFORME POUR SIGNALER LES LOGEMENTS INDÉCENTS



Humidité persistante, absence de chauffage, installations défectueuses, présence de nuisibles... Trop de personnes vivent encore dans des logements indécents sans savoir vers qui se tourner. Par peur de démarches longues

et complexes ou par manque d'information, de nombreux locataires et propriétaires finissent par supporter des conditions de vie inacceptables ou quittent leur logement sans qu'aucuns travaux n'aient été faits.

Pour faciliter les signalements et accélérer la prise en charge des situations, une plateforme nationale existe.

Un outil simple et accessible à tous

« Signal Logement » est un service accessible en ligne gratuitement à l'adresse **signal-logement.beta.gouv.fr**. Il permet de **signaler rapidement un logement indigne ou dégradé**.

La création d'un compte n'est pas nécessaire et **le signalement peut être fait de manière anonyme**. Il suffit de remplir un questionnaire en ligne pour décrire la situation. Des photos ou documents peuvent être ajoutés pour appuyer le signalement.

La plateforme **qualifie le problème** et le transmet ensuite automatiquement au service compétent : services de l'État dans le département, mairie, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, bailleur social... S'il a laissé ses coordonnées, l'utilisateur reçoit un numéro de dossier qui lui permettra de suivre l'avancement de sa demande. Selon la nature du problème, différentes procédures peuvent s'appliquer : un professionnel pourra notamment prendre contact, voire se rendre sur place si nécessaire.

En cas de difficulté d'accès aux outils numériques, il est possible de se rendre dans un des **guichets France services**¹ géré par la Communauté de Communes pour être accompagné dans cette démarche.

Qui peut signaler un logement ?

Le service s'adresse à un large public :

- > locataires vivant dans un logement dangereux ou insalubre
- > propriétaires occupants en difficulté
- > travailleurs sociaux, élus, voisins ou toute personne témoin d'une situation préoccupante

Quels problèmes peut-on signaler ?

Il est possible de signaler les situations de mal-logement, telles que :

- > logement humide, moisissures, infiltrations d'eau
- > absence de chauffage, ventilation ou eau chaude
- > installations électriques ou gaz dangereuses
- > présence de nuisibles (rats, cafards, punaises de lit...)
- > logement trop petit ou sans fenêtre
- > parties communes en très mauvais état

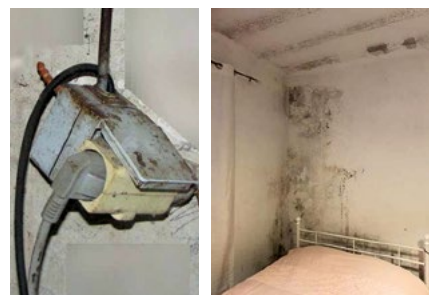
Une aide pour tous, partout en France

L'objectif de « Signal Logement » est clair : **rendre les démarches plus**

rapides et plus efficaces, pour que chacun puisse vivre dans un logement digne et sécurisé. Il s'agit d'un outil concret qui peut aider à améliorer le quotidien de nombreuses personnes et faire toute la différence pour un voisin, un proche ou une personne isolée.

À noter : même en cas de logement indécents, le locataire est tenu de payer l'intégralité de son loyer.

Des exemples de problèmes à signaler :



© Préfecture d'Indre-et-Loire_DP Histologe 04-2023

Signal Logement : comment ça marche ?



Vous avez repéré un ou des problèmes dans votre logement ?



Saisissez votre problème en quelques clics sur le service "Signal Logement"



"Signal Logement" qualifie votre problème et le renvoie vers la bonne administration



Le service adapté reçoit votre signalement !



¹ Deux adresses sur notre territoire : 8 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts ou 2 et 4 rue Saint-Christophe à Vic-sur-Aisne

4^{ÈME} FOIRE-EXPO RETZ-EN-VALOIS : SOLEIL ET RECORD DE FRÉQUENTATION !

La désormais traditionnelle « Foire-Expo Retz-en-Valois » a eu lieu le 14 juin dernier à Villers-Cotterêts, sous un beau soleil. Cette quatrième édition s'est déroulée en partenariat avec la Cité internationale de la langue française permettant l'implantation de stands dans la Cour des offices.

La manifestation, qui s'étendait du centre-ville au petit bosquet en passant par le marché couvert, a battu des records de fréquentation cette année, avec près de **4 000 visiteurs**, visiblement ravis de leur journée ! Un grand merci aux exposants et aux agents intercommunaux qui ont fait de cet événement un moment de rencontre et de convivialité !



**FOIRE
EXPO**
RETZ en VALOIS



Ensemble des photos : © Studio Bruno Cohen

3D NEWSHAPE : L'IMPRESSION 3D SUR MESURE



3D NewShape, basé jusqu'alors en Occitanie, s'est installé au sein de l'Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes Retz-en-Valois en mars 2025.

Ilyas Kaya, fondateur et gérant, nous fait découvrir son entreprise spécialisée dans l'impression 3D de pièces métalliques complexes.

1 POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER 3D NEWSHAPE ?

3D NewShape est une entreprise spécialisée dans la production de pièces métalliques par impression 3D, une technologie innovante appelée fabrication additive.

Nous fabriquons des pièces techniques et sur mesure, adaptées à des secteurs exigeants tels que le sport automobile, l'outillage industriel ou l'aéronautique.

Grâce à notre savoir-faire, nous intervenons aussi bien sur des prototypes fonctionnels que sur des petites séries, en répondant précisément aux besoins de chacun de nos clients.

Notre objectif : proposer des solutions concrètes, efficaces et adaptées, aussi bien aux industries qu'aux porteurs de projets.

2 EN QUOI CONSISTE LA « FABRICATION ADDITIVE » ?

La fabrication additive est une technologie qui crée un objet en ajoutant de la matière couche par couche. Un laser chauffe et fusionne localement la poudre métallique selon un modèle numérique.

Contrairement aux méthodes classiques qui enlèvent de la matière, cette technique utilise moins de ressources et permet de fabriquer des formes complexes parfois impossibles autrement, comme des structures type nid d'abeille, légères et solides.

En pratique, on part d'un fichier 3D que l'on prépare avec soin. Ensuite, on règle les paramètres d'impression selon le matériau choisi comme l'aluminium, l'acier inoxydable ou l'Inconel. Enfin, on lance la production sur nos machines industrielles capables de répondre aux besoins les plus exigeants.

3 LA « RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT » SEMBLE VOUS TENIR À CŒUR. POURQUOI ?

La R&D fait partie intégrante de l'ADN de 3D NewShape. Nous investissons dans l'optimisation des procédés et l'exploration de nouveaux matériaux pour rester à la pointe. Nous collaborons également avec des laboratoires et centres de recherche afin de développer des applications innovantes et répondre aux enjeux industriels de demain.

4 POURQUOI ÊTES-VOUS VENU VOUS INSTALLER SUR LE TERRITOIRE DE RETZ-EN-VALAIS ?

Nous avons choisi Villers-Cotterêts pour son emplacement stratégique, son dynamisme local et son potentiel de développement, notamment sur les plans économique et technologique. L'Hôtel d'entreprises offrait les conditions idéales pour poursuivre notre activité, avec un cadre adapté et stimulant pour les jeunes entreprises en croissance. D'ailleurs, nous restons ouverts à des partenariats locaux et souhaitons contribuer au dynamisme économique du territoire.

5 QUELS SONT VOS RETOURS SUR L'ACCOMPAGNEMENT QUE VOUS AVEZ REÇU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Dès le début, la Communauté de Communes s'est montrée à l'écoute et engagée dans notre projet. Nous avons bénéficié d'un accompagnement de qualité à chaque étape jusqu'à notre installation, avec un vrai soutien et des mises en relation utiles pour avancer concrètement.



Pièce en Inconel pour le spatial



Système d'échappement complexe pour le sport automobile



Impasse du Chênois
02600 Villers Cotterêts

contact@3dnewshape.com

06 63 65 97 50

www.3dnewshape.com

3D NewShape

3d_newshape

LE RELAIS PETITE ENFANCE, LE LIEU DES TOUT-PETITS

Que vous soyez parents d'enfants de moins de 6 ans, assistants maternels ou gardes à domicile, le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes Retz-en-Valois est fait pour vous ! Dans des locaux adaptés pour les tout-petits à Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon et Montigny-Lengrain, découvrez ou redécouvrez ce service gratuit.

Un lieu d'information

Le RPE est un lieu d'écoute et de soutien pour les parents. Il s'agit d'un véritable lieu ressource sur les modes d'accueil.

Quant aux assistants maternels et gardes à domicile, le RPE leur propose également un accompagnement dans les démarches administratives, mais aussi des rencontres et des échanges entre professionnels.

Un lieu d'activités

- > Le RPE propose un **programme d'activités riche et varié pour favoriser l'éveil et la socialisation des plus petits.**

Toutes les semaines, les assistants maternels et gardes à domicile peuvent prendre part à ces ateliers gratuits encadrés par des professionnels. Ils ont lieu à La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts et Montigny-Lengrain. Renseignez-vous !

- > Des rendez-vous hebdomadaires gratuits sont également organisés pour les parents (ou un membre de la famille : grands-parents, oncles, tantes etc.) qui souhaitent passer un moment de complicité avec leur enfant. Il s'agit de la **Matinale des tout-petits**. À chaque matinale, une activité différente ! Tous les trimestres, le relais renouvelle son planning de la matinale.

Rendez-vous :

- **Enfants jusqu'à 4 ans** : tous les **lundis de 9h30 à 11h30**
Salle du RPE- ancienne école, rue Vaudrial à Montigny-Lengrain
- **Enfants jusqu'à 6 ans** : tous les **mercredis de 9h à 10h30** (arrivées possibles jusqu'à 9h30) **et 10h30 à 12h** (arrivées possibles jusqu'à 11h)
Rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts (locaux annexes à la piscine intercommunale)



Tous les ans, le RPE organise **une sortie d'été**. Cette année, elle s'est déroulée le vendredi 4 juillet à la ferme des Logis à Besmé. Une cinquantaine d'enfants accompagnés de leurs assistants maternels ont pu ainsi participer à un atelier potager pour s'initier au jardinage et découvrir les animaux de la ferme. La Communauté de Communes offre la journée aux enfants non scolarisés ainsi qu'à leurs assistants maternels.

D'autres temps forts peuvent avoir lieu en fonction du planning établi par le RPE : ciné-crétif, ciné-échange, rencontres intergénérationnelles et notamment **la semaine de la petite enfance** qui verra le jour cette année, sur la **thématique du sommeil du 17 au 21 novembre 2025**. On vous en dit plus sur la page ci-contre.

Renseignements auprès de l'équipe du RPE

 03 23 96 61 30

 rpe@retzenvalois.fr



LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Du 17 au 21 novembre, venez participer à la semaine de la petite enfance sur la thématique du sommeil. Cette nouvelle action, destinée aux parents d'enfant(s) de moins de 6 ans, est portée par le « réseau petite enfance ». Celui-ci est composé des différentes structures d'accueil collectif présentes sur le territoire Retz-en-Valois.

Les objectifs

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes a souhaité initier une nouvelle action sur le territoire ayant pour objectifs :

- > de faciliter les échanges et créer du lien entre professionnels de la petite-enfance
- > d'élaborer un projet commun avec les différentes structures de la petite enfance existantes sur le territoire Retz-en-Valois,
- > et, bien entendu, d'accompagner les parents sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants au quotidien

Ainsi est née « La semaine de la petite enfance ».

Au programme : le sommeil... toute une histoire !

La thématique de cette semaine est le fruit d'un constat général des professionnels de la petite enfance. Ces derniers sont souvent sollicités par les parents à la recherche de repères et qui se questionnent sur le sommeil de leur enfant : la qualité, la quantité, les rythmes, les rituels d'endormissement... D'autres parents expriment clairement des difficultés pour accompagner leur enfant dans le sommeil et certains éprouvent un épuisement dû à des nuits entrecoupées lorsque le phénomène s'installe durablement.

De récentes études indiquent que 20 à 30% des enfants de moins de 6 ans seraient concernés par des troubles du sommeil.

Les causes peuvent être variées : difficultés à s'endormir, cauchemars fréquents, réveils nocturnes...

C'est ainsi que la **thématique du sommeil** a été choisie. Elle sera **abordée sous différentes formes du lundi 17 au vendredi 21 novembre** : ateliers adultes-enfants, conférences, lecture, prévention etc.

La semaine se clôturera par un **ciné-échange** autour du documentaire **Le sel de nos nuits** de Bertrand Leclipteux. La séance se déroulera au cinéma les Clubs à Villers-Cotterêts et sera animée par Élodie de Fay consultante en parentalité.



Semaine de la Petite Enfance

Le programme complet sur la thématique du sommeil des tout-petits est en cours de finalisation au moment où nous écrivons ces lignes. N'hésitez pas à rester connectés sur nos supports (site Internet, page Facebook et appli PanneauPocket) pour le découvrir.

En fonction de l'engouement des parents pour ce projet, la semaine de la petite enfance aura pour vocation d'être programmée tous les 2 ans avec une thématique différente à chaque édition.

EMI : DE LA PRATIQUE INDIVIDUELLE À LA PRATIQUE COLLECTIVE

L'École de Musique Intercommunale (EMI) a pour mission de favoriser les pratiques artistiques auprès du plus grand nombre sur le territoire Retz-en-Valois. Son fonctionnement est lié au calendrier scolaire et elle propose de nombreuses disciplines sur différents sites : Villers-Cotterêts, Vic-sur-Aisne et Fontenoy. L'apprentissage peut débuter dès 3 ans, sans limite d'âge, que l'on soit débutant ou non. Il doit également passer par une pratique collective.

Lorsqu'on débute l'apprentissage d'un instrument, le cursus classique implique une pratique dite individuelle. Pendant le cours, l'élève est souvent seul avec son professeur. Il peut ainsi avancer à son rythme, acquérir les gestes techniques propres à son instrument, découvrir le répertoire de cet instrument, développer la lecture et le déchiffrement d'une partition etc.

Selon l'intérêt pédagogique, l'enseignant pourra aussi proposer de faire travailler 2 ou 3 élèves ensemble.

Un autre apprentissage complémentaire à la pratique individuelle consiste à participer à une pratique collective. Elle est désormais systématiquement incluse dans le cursus et se présente sous différentes formes en fonction du nombre de musiciens participant. Ensembles, ateliers, orchestres (harmonie, symphonique junior, symphonique) et chorales sont autant de pratiques qui permettent aux apprentis musiciens d'affiner leur capacité d'écoute, leur précision rythmique et mettre en application les acquis à l'instrument.



Les bienfaits sont donc indiscutables ! En témoigne cet entretien avec Ludovic Abrantes, enseignant de



la classe de percussions à l'EMI. Il nous présente sa discipline et nous explique l'intérêt pédagogique de la pratique collective.

1 QUELS SONT LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE LA FAMILLE DES PERCUSSIONS ?

Dans cette famille, il existe une grande variété d'instruments. Ils diffèrent tant sur le type de sons qu'ils produisent (peau ou matériau résonnant) que par leur origine culturelle.

On les classe en 2 catégories :

- les idiophones : xylophone, vibraphone, marimba, glockenspiel, triangle, cymbales, gong, etc.
- les membranophones : tambour, grosse caisse symphonique, timbales, djembé, surdo...

2 QUELS SONT LES DIFFÉRENTS APPRENTISSAGES COLLECTIFS POSSIBLES AVEC LES PERCUSSIONS ?

L'EMI propose plusieurs ateliers : les orchestres (harmonie, symphonique junior, symphonique) et les ateliers de musiques actuelles (jazz, rock...).

En plus de ces possibilités, je constitue un ensemble de percussions au sein de l'école avec mes élèves les plus avancés (3-4 ans de pratique). Cela leur permet de jouer des morceaux plus complexes (mélodie,

rythmique et harmonique) et de mettre en valeur leurs compétences acquises en cours individuels. C'est pour moi un moment important car l'atelier facilite les rencontres et les échanges entre les élèves pendant l'entraînement et en dehors. Ils vont également comprendre qu'il faut travailler entre chaque répétition pour que le groupe avance ensemble. Depuis septembre 2024, un atelier de musique africaine est ouvert à tous les volontaires au sein de l'EMI et à l'extérieur. Avec Edouard Tranchand (Africatook), nous avons animé un stage pendant les vacances d'avril et nous nous sommes produits avec le groupe lors de la Foire-Expo. Pendant les Journées européennes du patrimoine, on propose aussi un stage gratuit avec déambulation. Il est animé par Jérémy Guillemain (Sambarioca), spécialiste de la batucada. Le stage est ouvert à tous, il n'y a pas besoin de savoir lire une partition car tout est à l'oral.

3 QUEL EST L'INTÉRÊT DE L'APPRENTISSAGE COLLECTIF QUAND ON SOUHAITE APPRENDRE À JOUER D'UN INSTRUMENT À PERCUSSIONS ?

Le jeu collectif est stimulant. Les élèves progressent en observant le professeur et les autres membres du groupe tout en mimant les gestes. Pour terminer, on peut résumer tout cela par l'adage : *Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin* ■

i École de Musique Intercommunale

📍 11 Place de l'École
02600 Villers-Cotterêts

📞 03 23 96 52 30

✉ ecoledemusique-intercommunale@retzenvalois.fr

ENQUÊTE DE FRÉQUENTATION DE LA FORÊT DE RETZ

La forêt domaniale de Retz, labellisée Forêt d'Exception® depuis 2022, fait face à de nouveaux enjeux d'aménagement et d'accueil du public. Dans ce cadre, une enquête de fréquentation est lancée. Donnez votre avis !

Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux engagements du label Forêt d'Exception®, l'Office national des forêts, en collaboration avec la Cité internationale de la langue française et la Communauté de Communes Retz-en-Valois, élabore un schéma d'accueil du public.

Ce document stratégique, sous forme de plan d'actions, vise à organiser et améliorer l'accueil des visiteurs en forêt.

Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers, une enquête de fréquentation a été lancée. Celle-ci s'inscrit dans une démarche participative et a pour objectif de recueillir les avis, perceptions et opinions du grand public.

Les résultats obtenus permettront de construire un schéma d'accueil du public adapté aux enjeux actuels et futurs de la forêt de Retz.

Comment participer ?

Il vous suffit de scanner le QR code de l'affiche ci-contre ou de vous rendre sur le site de la Communauté de Communes :

www.cc-retz-en-valois.fr

Et après ?

La phase de diagnostic se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2025 et sera suivie de travaux de groupe en 2026, impliquant les différents acteurs du territoire. Cette approche collaborative permettra de répondre aux attentes des visiteurs tout en garantissant un aménagement compatible avec les besoins du massif forestier.

Donnez votre avis SUR LA FORÊT DE RETZ !

Que vous soyez promeneur, randonneur, cycliste ou simple amoureux de la nature : **VOTRE AVIS COMPTE !**

PARTICIPEZ à l'enquête de fréquentation

<https://forms.gle/du2HmdVsqsYbiZkM8>

La Forêt domaniale de Retz, labellisée Forêt d'Exception® depuis 2022, évolue pour mieux vous accueillir. L'ONF construit actuellement un plan d'action pour améliorer l'accueil du public. Votre participation est essentielle pour façonner une forêt encore plus accueillante, respectueuse de la nature et adaptée à vos besoins.

UNE DOTATION DE LA CCRV AU BÉNÉFICE DES ÉCOLIERS DE RETZ-EN-VALOIS

Le Cahier de la Cité internationale de la langue française a pour objectif de s'approprier la langue française de manière ludique à travers 100 activités et jeux mais aussi de découvrir son origine, son histoire et ses particularités. Réalisé en lien étroit avec le parcours de visite de la Cité, c'est à la fois un formidable outil exploitable sur le temps scolaire par les enseignants et un véritable support d'apprentissage pour les enfants. Avec l'accord des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et dans le cadre de ses actions culturelles, la CCRV a fait l'acquisition de ce cahier pour en doter, avant les vacances d'été, les élèves de CM1 et CM2 du territoire.

« La Communauté de Communes Retz-en-Valois a le plaisir d'offrir ce cahier d'activités à tous les élèves de CM1 et CM2 de son territoire. Il a été créé en 2024 par les éditions Belin et la Cité internationale de la langue française située à Villers-Cotterets. J'ai souhaité que vous puissiez en profiter à l'école avec vos enseignants, mais aussi chez vous, en famille, de façon amusante ! Vous allez découvrir de nombreux jeux et exercices pour comprendre toute la diversité et la richesse de la langue française. Bonne découverte ! »

Édito d'**Alexandre de Montesquiou**, président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois dans le Cahier de la Cité internationale de la langue française

À noter : **Félicien Vivet**, co-auteur du Cahier de la Cité internationale de la langue française, est également professeur à l'école élémentaire de Puiseux-en-Retz. Il a souhaité faire partager l'aventure du français au-delà de la Cité avec ce cahier ludique et créatif, conçu en parallèle de son activité d'enseignant.



Félicien Vivet, co-auteur du Cahier de la Cité internationale de la langue française

L'INSERTION AU SERVICE DU PATRIMOINE

Pendant la première quinzaine de juillet, les deux chantiers d'insertion de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) étaient à pied d'œuvre pour des travaux d'entretien sur le site de « Maison Neuve ». Les compétences en « espaces verts » et en « petit Patrimoine » des agents ont ainsi permis de remettre en valeur le terrain et sa jolie bâtisse, véritable héritage historique de notre territoire.



Poursuite des travaux entamés en 2024

C'est dans le cadre de l'action n°8 du Label Forêt d'exception® « Préserver et valoriser le patrimoine identitaire de la forêt de Retz¹ », que les chantiers d'insertion de la Communauté de Communes ont repris des travaux d'entretien sur le site de « Maison Neuve ».

En 2024 l'équipe du chantier « Petit patrimoine bâti » avait nettoyé et restauré la façade principale de la bâtisse, victime de dégradations.

Cette année, l'intercommunalité est intervenue de la même manière sur les autres murs de la maison visible depuis la nationale 2. Respectant les contraintes liées à ce type de bâtiment, **les agents du chantier ont ainsi sablé, déjointé puis rejointoyé les surfaces.**

Toutes les fenêtres du bâtiment sont murées par des parpaings ; ils ont été recouverts d'un enduit à la chaux. Les derniers volets ont été lasurés, et les grilles des autres ouvertures ont été décapées et repeintes.

De son côté, **le chantier "Espaces verts" s'est occupé de débroussailler le terrain et de tailler la végétation aux abords.** Une grande partie de la renouée du Japon² a été arrachée pour tenter de contenir sa prolifération.

Au total, il aura fallu à peine 5 jours de travail aux deux équipes (en moyenne 10 personnes présentes par jour, encadrants y compris) pour mener à bien ce chantier au service d'une bâtisse dont Alexandre Dumas faisait l'éloge dans ses romans.

Un lieu en devenir

Maison neuve est aujourd'hui référencée dans le patrimoine identitaire de la forêt de Retz. Les travaux menés permettent de la préserver dans le but de pouvoir la mettre en valeur. Ils constituent ainsi une étape indispensable aux actions futures de l'ONF et de la CCRV :

- > **étudier la possibilité de réaliser des travaux pour favoriser l'installation des chiroptères** dans cette ancienne maison forestière
- > **procéder à quelques aménagements extérieurs**
- > **installer des panneaux d'information touristique** sur l'histoire de « Maison Neuve » notamment pour que ce lieu devienne une halte incontournable, le long de la Route Européenne d'Artagnan, des amoureux de la nature et du patrimoine !



¹ À noter : la déclinaison des différentes actions du label Forêt d'exception® se fait en concertation entre les 3 porteurs que sont l'ONF, la Cité internationale de la langue française et la CCRV

² Une plante exotique envahissante, originaire de l'Asie de l'Est

À VIC-SUR-AISNE, IMMERSION DANS PLUS DE 1 200 ANS D'HISTOIRE

Par Pascale Plazanet



Le donjon © Association de sauvegarde du château de Vic-sur-Aisne

À Vic-sur-Aisne, ancienne place forte du Moyen Âge, le donjon de 25 mètres domine le village : le château attenant et son parc à l'anglaise, qui accueillent des événements, valent vraiment le détour. Et les lieux réservent des surprises.

Comme son nom l'indique, le village de Vic-sur-Aisne doit beaucoup à la rivière Aisne, qui le traverse ; c'était à l'époque romaine un point de passage stratégique : la voie romaine qui reliait Noyon à Soissons, y franchissait l'Aisne par un gué. Rien d'étonnant donc, à ce qu'une forteresse ait été érigée en ce lieu dès le VIII^{ème} siècle pour surveiller les alentours : elle fut construite en bois sur des fondations de pierre et entourée de fossés. C'est ainsi que la décrit Berthe, la fille de Charlemagne, qui demandait à son père dans une lettre de l'an 814, de donner "la terre de Vic à l'abbaye Saint-Médard de Soissons". Et c'est ce qu'il fit. Très bien conçue, cette forteresse arrêta l'invasion normande, venue de Compiègne, qui remontait la rivière...

Reconstruit en pierres au XII^{ème} siècle, le donjon initial devint une tour carrée, flanquée de deux tours circulaires à contreforts, dont l'une abritait une chapelle. Fortement endommagé par les Guerres de religion, l'édifice sera réaménagé au XVII^{ème} siècle : le donjon est alors transformé en tour résidence (des fenêtres seront percées et une tour d'escalier sera créée). C'est l'époque où est bâti le château actuel, sur les douves des anciennes fortifications : s'y ajoutent des communs, un nouveau prieuré, une chapelle, un pigeonier et une glacière...

La résidence de campagne du Cardinal Mazarin

Plus confortable que l'austère bâtisse moyenâgeuse, cette demeure servira de résidence de campagne à deux Abbés commendataires¹, le Cardinal Mazarin et Philippe de Savoie. Puis l'Abbé de Pomponne, fils du marquis de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi Louis XIV, fit embellir la façade du château et aménager le parc au goût du jour, par un grand architecte de jardins, créant des terrasses, un jardin à la française, un grand potager et un verger.

À la Révolution, le château de Vic-sur-Aisne est vendu comme bien national et sa chapelle est démolie. Jean-Baptiste Clouet, Régisseur des Poudres et Salpêtres, l'achète et le revend à son cousin le Vicomte de Reiset... Pendant la Guerre de 14-18, le château qui se trouve à quelques kilomètres du front, est occupé par le quartier général de Louis Franchey d'Espèrey². Pierre Lotti, le célèbre écrivain, alors rapporteur des Armées françaises, vint rendre visite à la famille Reiset réfugiée dans le donjon (il en parle d'ailleurs dans ses mémoires : *Soldats Bleus*). Trois obus détruiront la tour nord-est du donjon, l'arrière nord du château et la façade gauche (la salle à manger). Le Vicomte de Reiset fait restaurer le château avec les dommages de guerre. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est à

nouveau occupé et ses meubles sont déménagés... La famille Reiset le vend à une société civile immobilière, qui en est toujours propriétaire aujourd'hui.

Enfin, en 1989, est créée l'Association de sauvegarde du château de Vic-sur-Aisne. Ses missions : la sauvegarde, la restauration et l'animation du château, ouvert au public et aux réceptions. Cela a permis la restauration des toitures du pigeonier, des communs, du donjon, du château, de la loge du cocher, ou encore des écuries. Le parc à l'anglaise romantique qui a succédé depuis le XIX^{ème} au jardin à la française vaut également le détour, avec ses ruines artificielles et ses statues, qui veillent sur ces lieux chargés d'histoire.

Musique sacrée contre forces obscurées...

Dans les communs du château actuel se trouvait jadis le prieuré Sainte Léocade, proche du logis des Abbés de Saint Médard. Selon la légende, l'Abbé Gauthier de Coincy (1177-1236) dont les vers furent connus dans toute l'Europe au Moyen Âge, utilisait sa voix angélique pour attirer... le diable, puis l'endormir !



Visites & infos pratiques

Château, donjon et parc

2 rue Pomponne
02290 Vic-sur-Aisne

06 89 07 12 11

Adultes : 5 € / -18 ans : gratuit

Visites sur rendez-vous, et sur réservation pour les groupes.

¹ Se dit d'un ecclésiastique séculier pourvu par le pape d'un bénéfice régulier (abbaye, prieuré...) et jouissant de ses revenus, sans en avoir la charge effective.

² (1856-1942) Il commande en août 1914 le 1^{er} corps d'armée puis la 5^e armée de début septembre 1914 à mars 1916. Il prend une part considérable dans la victoire de la Marne. Il est élevé à la dignité de maréchal de France le 19 février 1921.



L'AGENDA DES COMMUNES

TOUS LES MARDIS ET JEUDIS RANDONNÉE DE L'ASSOCIATION RAND'O

Les mardis à 8h au parking du Grand Bosquet à Villers-Cotterêts

Les jeudis à 14h au parking de la roue à aube à La Ferté-Milon
Renseignements : 06 35 93 14 57

JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE EXPOSITION TEMPORAIRE "LA TRILOGIE DES VALOIS"

> Villers-Cotterêts
Musée A.Dumas
Renseignements : 03 23 96 23 30
musee-dumas@
mairie-villerscotterets.fr

Septembre

REPRISE DES COURS DE L'ASSOCIATION VICOISE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (STEP, CARDIO, YOGA, ZUMBA, HIP HOP ENFANTS...)

> Vic-sur-Aisne
Salle polyvalente
Tarifs saison :
Adulte : 140€ / Enfant : 115€
Renseignements :
06 60 91 74 33 - 06 32 01 78 91
www.gymvicsuraisne.com

SAMEDI 20 SEPTEMBRE FÊTE DE LA BIÈRE

organisée par l'association
Au Service du Roi

> Ambleny
place de l'église
de 16h30 à 22h30
Renseignements : 06 06 77 39 29

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE SPECTACLE DU PETIT THÉÂTRE MONTGOBERT "LE COMLOT"

> Montgobert
Église - 15h & 16h30
(durée : 15min)

BROCANTE

> Vic-sur-Aisne
Centre-ville - 8h à 18h
Renseignements :
03 23 55 50 58
mairie@vicsuraisne.com

VENDREDI 26 SEPTEMBRE CONCERT ORGUE ET VIOLONCELLE

organisé par l'Association pour
la Sauvegarde du Patrimoine
d'Ambleny

> Ambleny
Église Saint-Martin - 19h
Entrée libre

27 SEPT, 25 OCT, 22 NOV & 20 DÉC RANDONNÉE DE 8 À 12 KM PAR L'ASSOCIATION LOISIRS CULTURE ET GASTRONOMIE

> Villers-Cotterêts
RDV au parking de la gare
de Villers-Cotterêts - 14h
Renseignements :
06 83 02 19 80
sivillers@orange.fr

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE BROCANTE

organisée par le Lions Club
de Villers-Cotterêts
> Villers-Cotterêts
Parc Salanson / Centre-ville
Sur réservation pour
les exposants
Renseignements :
06 02 27 47 41
lionsclub02600@gmail.com

28 SEPT, 12 ET 26 OCT, 9 NOV & 14 DÉC SORTIES DE L'ASSOCIATION AFORETZ

> Villers-Cotterêts
Renseignements :
www.amis-foret-retz.fr

Octobre

SAMEDI 4 OCTOBRE LOTO

> Vic-sur-Aisne
Salle polyvalente - 18h
2,50€ le carton
Renseignements :
06 10 15 56 57

DIMANCHE 5 OCTOBRE BROCANTE

> Cœuvres-et-Valseroy
Place Auguste Reberot
7h à 17h
Sur réservation :
06 24 57 54 64
helenassoc@gmail.com

VIDE DRESSING

> Ambleny
Salle de la Vigne Catherine
10h à 18h
Renseignements :
06 17 01 54 68

BROCANTE AU PROFIT DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

> Taillefontaine
RD973 Terrain de jeux - 8h à 17h
Renseignements :
06 38 93 19 45
mairie-taillefontaine@orange.fr

DU 11 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE EXPOSITION ART'HÈQUE ARTISTE-PEINTRE MONIQUE DUBOIS

> Villers-Cotterêts
Médiathèque A.Dumas
Renseignements :
03 23 76 48 20
mediatheque@
mairie-villerscotterets.fr

11 OCT, 8 NOV, 6 & 13 DÉC

MARCHE DE SANTÉ PAR L'ASSOCIATION LOISIRS CULTURE ET GASTRONOMIE

> Villers-Cotterêts
RDV au parking de la gare - 14h
Renseignements :
06 83 02 19 80
sivillers@orange.fr

SAMEDI 11 OCTOBRE LOTO PAR DAMMARD ANIMS

> Dammard
Salle des fêtes
Ouverture des portes à 17h
& début du jeu à 19h
Sur réservation :
07 82 78 94 78

SAMEDI 11 OCTOBRE VERNISSAGE ART'HÈQUE ARTISTE-PEINTRE MONIQUE DUBOIS

> Villers-Cotterêts
Médiathèque A.Dumas - 16h
Renseignements :
03 23 76 48 20
mediatheque@
mairie-villerscotterets.fr

CONCERT AUX CHANDELLES MUSIQUE CELTIQUE ET VARIÉE DU GROUPE "FACTEUR X & LES REDS STAMPS"

> Cœuvres-et-Valseroy
Église - 20h - Au chapeau
Sur réservation :
06 24 57 54 64
helenassoc@gmail.com

DIMANCHE 12 OCTOBRE CONCERT GOSPEL

> Ancienville
Église - 15h
Adulte : 10€ / Enfant : 5€
Renseignements :
06 82 44 96 79
mairie.ancienville@orange.fr

LES JEUDIS 16 OCTOBRE, 13 NOVEMBRE & 4 DÉCEMBRE VISITE GUIDÉE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE "LA TRILOGIE DES VALOIS"

> Villers-Cotterêts
Musée A.Dumas - 14h15 - 5 €
Sur réservation :
03 23 96 23 30
musee-dumas@
mairie-villerscotterets.fr

DU 18 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE PROJECTIONS D'AUTOMNE

> Villers-Cotterêts
Cinéma Les Clubs
4,60€ la séance

SAMEDI 18 OCTOBRE LADISLAVA, HISTOIRE DE LA MUSIQUE TZIGANE

> Villers-Cotterêts
Médiathèque A.Dumas - 20h
Renseignements :
03 23 76 48 20
mediatheque@
mairie-villerscotterets.fr

SAMEDI 18 OCTOBRE

CONFÉRENCE "DE VICAIRES À MARCHAND DE FROMAGES À VILLERS-COTTERÊTS : L'ABBÉ THOMAS SALOT"

organisée par la société historique régionale de Villers-Cotterêts

> Villers-Cotterêts

Salle Georges Bourdon - 15h

18 OCTOBRE, 8 NOVEMBRE, 6 DÉCEMBRE & 10 JANVIER

VISITE GUIDÉE DU PARCOURS PERMANENT

> Villers-Cotterêts

Musée A.Dumas - 10h - 5 €

Sur réservation :

03 23 96 23 30

musee-dumas@

mairie-villerscotterets.fr

DIMANCHE 19 OCTOBRE

BOURSE AUX JOUETS / VÊTEMENTS

> Vic-sur-Aisne

Salle du marché - 9h30 à 17h30

Sur réservation pour

les exposants :

06 10 15 56 57

SAMEDI 25 OCTOBRE

HALLOWEEN

réservé aux enfants

du groupement scolaire

> Cœuvres-et-Valsery

Place Auguste Reberot

À partir de 14h30

MURDER PARTY PAR LA CIE L'APITOUTHÈQUE

> Villers-Cotterêts

Musée A.Dumas

Tarif plein : 6,55€ / Réduit : 4,45€

Sur réservation :

03 23 96 23 30

musee-dumas@

mairie-villerscotterets.fr

Novembre

LES 5 ET 8 NOVEMBRE

ATELIER ART ORATOIRE AVEC ADÉLIE LESOULD

> Villers-Cotterêts

Médiathèque A.Dumas

15h à 17h

6,05€ (+18ans) / 3,60€ (-18ans)

Sur réservation :

03 23 76 48 20

mediatheque@

mairie-villerscotterets.fr

SAMEDI 8 NOVEMBRE

CONFÉRENCE "PAULINE BONAPARTE, SŒUR DE NAPOLEON, PROPRIÉTAIRE À MONTGOBERT"

organisée par la société historique régionale de Villers-Cotterêts

> Villers-Cotterêts

Salle Georges Bourdon - 20h

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

THÉÂTRE PAR L'ACL "LES PENSIONS DES BRANGUIGNOLS"

> Cœuvres-et-Valsery

Église - 15h

LES 15 ET 16 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL ET CAMPAGNARD

> Chouy

9h à 17h

SAMEDI 15 NOVEMBRE

CONCOURS DE BELOTE

> Dammard

Salle des fêtes

Ouverture des portes à 18h &

début des jeux à 19h

SOIRÉE REPAS & BAL DANSANT ANNÉES 80

> Vic-sur-Aisne

Salle polyvalente - 19h

Sur réservation :

06 10 15 56 57

SAMEDI 22 NOVEMBRE

SPECTACLE TOUT PUBLIC "OURS" COMPAGNIE LES EMPIRES DE LA LUNE

> Villers-Cotterêts

Salle Gérard Philipe - 20h30

6,05€ (+18ans) / 3,60€ (-18ans)

Renseignements :

03 23 96 55 02

culture@

mairie-villerscotterets.fr

MERCREDI 26 NOVEMBRE

ATELIER DE L'AVENT

> Villers-Cotterêts

Musée A.Dumas

Pliages en papier : 10h - 3,60€

Fabrication de bougies :

14h - 6,05€ (+18ans) et 3,60€

(-18ans)

Sur réservation :

03 23 96 23 30

musee-dumas@

mairie-villerscotterets.fr

LES 29 ET 30 NOV & 6, 7, 13 ET 14 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

> Oigny-en-Valois

Foyer rural - 14h à 18h

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION ARTS-RENCONTRES

> Villers-Cotterêts

Salle Demoustier - 10h à 18h

Renseignements :

06 74 31 30 51

Décembre

DU 6 DÉCEMBRE AU 17 JANVIER

EXPOSITION ART'HÈQUE ALBANE DE LAGREVOL, ARTISTE FEUTRIÈRE

> Villers-Cotterêts

Médiathèque A.Dumas

Renseignements :

03 23 76 48 20

mediatheque@

mairie-villerscotterets.fr

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

VERNISSAGE ART'HÈQUE ALBANE DE LAGREVOL

> Villers-Cotterêts

Médiathèque A.Dumas - 16h

Renseignements :

03 23 76 48 20

mediatheque@

mairie-villerscotterets.fr

MARCHÉ DE NOËL

> Vic-sur-Aisne

Salle polyvalente - 9h à 18h

3€/m pour les exposants

Renseignements et

réservations :

06 10 15 56 57

MARCHÉ DE NOËL

> Cœuvres-et-Valsery

Place Auguste Reberot

15h à 21h - 2€/m

Sur réservation pour

les exposants :

06 24 57 54 64

helenassoc@gmail.com

ARBRE DE NOËL

réservé aux enfants

de la commune

> Cœuvres-et-Valsery

Église - 15h

Renseignements :

03 23 55 80 06

LES 6, 14 ET 15 DÉCEMBRE

CRÈCHE DE NOËL "NOËL BLANC"

> Cœuvres-et-Valsery

Église

Le 6 : de 16h à 18h

Le 14 : de 10h à 12h

Le 15 : de 15h à 17h

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

ATELIER FEUTRE DE LAINE, AVEC ALBANE DE LAGREVOL

> Villers-Cotterêts

Médiathèque A.Dumas

14h à 16h

6,05€ (+18ans) / 3,60€ (-18ans)

Sur réservation :

03 23 76 48 20

mediatheque@

mairie-villerscotterets.fr

SPECTACLE JEUNE PUBLIC "LE BUREAU DES CONTES" COMPAGNIE CRÉA

> Villers-Cotterêts

Salle Demoustier - 15h

6,55€ plein / 4,45€ réduit

Renseignements :

03 23 96 55 02

culture@

mairie-villerscotterets.fr

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

CONFÉRENCE "LE FLOTTAGE DES BOIS SUR LE RU DE FLEURY ET LA SAVIÈRE (3 GÉNÉRATIONS DE GARDES-RUS : LES BACQUET)"

organisée par la société historique régionale de Villers-Cotterêts

> Villers-Cotterêts

Salle Georges Bourdon - 20h

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

> Ambleny

Salle de la Vigne Catherine

10h à 18h

Renseignements :

06 17 01 54 68

SAMEDI 20 DÉCEMBRE

CONCERT AU CASQUE, SÉANCE INTERDITE, ZÉDIKA

> Villers-Cotterêts

Médiathèque A.Dumas - 20h30

Sur réservation :

03 23 76 48 20

mediatheque@

mairie-villerscotterets.fr

DU 20 DÉC. AU 4 JANV.

PASSEZ DE BONNES FÊTES AU CINÉMA

> Villers-Cotterêts

Cinéma Les Clubs

4,60€ la séance

Janvier 2026

SAMEDI 31 JANVIER

SOIRÉE NOUVEL AN repas & bal

> Vic-sur-Aisne

Salle polyvalente - 19h

Sur réservation : 06 10 15 56 57

À CHACUN SON ABONNEMENT Avec Villéo-Retzéo

Des tarifs adaptés pour tous

Voyageur occasionnel ou régulier,
choisissez la formule qui vous correspond !



Scannez-moi pour
accéder aux tarifs



Agence Villéo-Retzéo

34 Boulevard Milet - 02600 Villers-Cotterêts
Tél. : 03 23 96 32 30 - www.villeo-retzeo.fr

